

APPENDICE

LETTRE SUR LE TRANSPORT DU COURRIER
À MONTRÉAL

Le 17 février 1970.

Voici une copie de la lettre remise aujourd'hui par l'honorable M. Kierans à M. Raymond Parent, secrétaire général de la Confédération des Syndicats nationaux, au sujet de la situation actuelle dans le transport du courrier à Montréal.

Le 17 février 1970.

Monsieur Raymond Parent,
Secrétaire-général,
Confédération des Syndicats nationaux,
Montréal, P.Q.

Cher monsieur Parent,

Comme la situation dans le transport du courrier à Montréal est devenue intolérable, je désire affirmer clairement la position des Postes et du gouvernement.

Le gouvernement, en septembre dernier, décida de mettre complètement en pratique la politique de demander des soumissions pour tous les contrats de transport du courrier dépassant \$1,000 par année. L'article 22 de la Loi sur les postes l'exige.

Parmi les régions touchées se trouve celle du grand Montréal où des ententes temporaires avaient été renouvelées chaque année depuis 1954. Quelles que soient les raisons avancées pour une telle pratique dans le passé, celle-ci n'a pas été et n'est pas satisfaisante. Les chauffeurs tout comme les adjudicataires devaient faire face chaque année à la perspective terrible de perdre emplois et contrats. Cette pratique non plus n'a pas rapporté au public de Montréal qui a dû subir, au cours des trois dernières années, pas moins de cinq conflits dont seul le premier fut légal.

Les interruptions de service, la violence, l'intimidation qui suivirent ont énormément nui à la capacité de concurrence de l'industrie et du commerce à Montréal. Il en résulta de plus pour la population de Montréal, plus que partout ailleurs au Canada, le pire service et les plus grands ennuis.

Le contribuable canadien non plus n'en a rien retiré puisqu'il a dû financer les coûts de services de transport les plus élevés au pays. On peut évaluer les pertes et l'inefficacité en examinant les montants des nouveaux contrats qui s'élèvent à \$3,350,000, soit près de deux millions de moins que les coûts de la présente année. Je ne blâme personne, ni la

compagnie, ni le syndicat, ni le gouvernement. Je rapporte tout simplement les faits.

De toute évidence, cette situation ne peut continuer et mon prédécesseur immédiat, l'honorable Jean-Pierre Côté, mit en branle certains changements qui ont maintenant résulté en la division du territoire de Montréal en cinq secteurs. La décision du gouvernement, en septembre dernier, ne fit que confirmer cette politique. Les nouveaux contrats d'une durée de cinq ans permettront aux Postes une plus grande souplesse et donneront aux chauffeurs une plus grande sécurité d'emploi.

L'an dernier, au cours du ralentissement concerté du travail qui dura 32 jours, la compagnie Rod Service Ltée décida qu'elle ne pouvait plus fournir le service auquel le public de Montréal avait droit de s'attendre. Les membres du syndicat perdirent par conséquent leur employeur. A nouveau cette année, G. Lapalme Inc., le nouvel adjudicataire et employeur, se trouve dans la même situation de ne pouvoir fournir un service satisfaisant. Dans de telles circonstances, les contrats peuvent être annulés, et une fois de plus vos membres se retrouveront sans employeur et sans contrat. A moins que les services ne reviennent à la normale immédiatement, nous n'aurons d'autre choix que celui de révoquer le contrat de G. Lapalme Inc. L'intérêt du public, en particulier celui de la population de Montréal, exigerait un tel geste.

Je n'énumérerai pas les incidents de violence, de sabotage, et de destruction de propriétés du gouvernement qui se sont produits au cours des deux dernières semaines. Vous en êtes au courant tout aussi bien que moi. Je me contenterai simplement d'affirmer que le courrier n'est pas livré.

Si je me vois dans l'obligation d'annuler les contrats de G. Lapalme Inc., les Postes demanderont immédiatement au Centre de main-d'œuvre du Canada les noms d'à peu près 350 chauffeurs requis pour livrer le courrier jusqu'au 31 mars. Si les employés actuels inscrivent leur nom auprès du Centre et si leur ancien syndicat leur permet de travailler, nous porterons une attention spéciale à ceux possédant de l'ancienneté et de l'expérience, pour cette période temporaire. Si les employés n'inscrivent pas leur nom, les Postes embaucheront les chauffeurs déjà inscrits auprès du Centre.

Il n'est pas possible de mettre sur pied une société de la couronne uniquement pour les chauffeurs de Montréal. Il n'est pas non plus possible de nommer un administrateur des postes pour surveiller les opérations de Mont-